

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 18 décembre deux mille quinze à dix neuf heures sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Michelle VIEL, (Adjointe), David DUPREY, Coraline GUIOT, Régis HERVE, Guillaume JAGOREL, Thierry LONGUET,

ABSENTS (excusés): Jean-Claude SOLIGNAT (pouvoir à Patrick LENFANT), Aymeric BLAN (pouvoir à David DUPREY), Maryline BRUNOT (pouvoir à Thierry LONGUET), Yannick VIET (pouvoir à Guillaume JAGOREL)

M. Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Assainissement en domaine privé : Choix de l'entreprise

Suite à la publication d'un appel d'offres sous forme d'un **marché à bons de commande**, Suite à l'examen par la commission d'appel d'offres des dossiers reçus de 4 entreprises, Le Conseil Municipal retient l'entreprise SARC pour la réalisation de ces travaux d'un montant maximal global (si toutes les maisons concernées de Saint-Laurent-La-Gâtine sont raccordées) de 1 839 451,00€ HT soit 2 207 341,20€ TTC, avec les réserves suivantes:

- L'entreprise doit encore formaliser une remise quantitative complémentaire fonction du montant des commandes de particulier ainsi que fonction du nombre de commandes passées.
- Les travaux ne seront engagés que si la commune obtient les subventions demandées auprès du Bassin Seine Normandie

Après délibération, le conseil:

- accepte le devis
- autorise le Maire à notifier le marché à l'entreprise dès formalisation des remises quantitatives et dès notification de l'accord de subventions du Bassin Seine Normandie

2. QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 18 décembre 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 20 h
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.